

Chambre des Représentants

SÉANCE DU 4 MAI 1900.

Projet de loi portant érection de la commune de Carlsbourg
(province de Luxembourg) ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. CARTON DE WIART.

MESSIEURS,

Le projet tend à détacher les sections de Carlsbourg et de Merny de la commune de Paliseul, à laquelle elles appartiennent aujourd'hui, et à les ériger en commune distincte sous le nom de Carlsbourg.

Les motifs invoqués par les requérants sont les suivants :

« Carlsbourg est distant de Paliseul de 4 kilomètres ; les intérêts des sections sont distincts et leurs territoires délimités : Carlsbourg et Merny possèdent des presbytères, des écoles et une église ; ces sections ont les ressources nécessaires pour faire face aux charges qui leur incomberont ; elles réunissent enfin toutes les conditions pour que leur autonomie puisse être assurée. »

Par suite de cette séparation, Carlsbourg aura un territoire de 1,496 hectares 63 ares 23 centiares et une population de 597 habitants ; Paliseul conservera 1,516 hectares 6 ares 76 centiares et 1,067 habitants.

Les trois sections intéressées, le conseil communal de Paliseul, le conseil provincial du Luxembourg, le Département de la Justice, — ce dernier, moyennant certaines observations relatives au service de la bienfaisance et qui sont résumées dans l'Exposé des motifs du projet, — se sont tour à tour prononcés en faveur de la séparation.

(1) Projet de loi, n° 168.

(2) La Commission était composée de MM. TACK, *président*, HEYDEN, LORAND, VAN LIMBURG-STIRUM, CARTON DE WIART.

Au sein de la Commission, le projet n'a rencontré aucune opposition. Un membre s'est déclaré hostile en principe au morcellement des communes. Néanmoins, les parties intéressées étant d'accord pour demander la séparation, cet honorable membre s'est rallié au projet.

La Commission, à l'unanimité des membres présents, vous propose d'adopter le projet de loi.

Le Rapporteur,

H. CARTON DE WIART.

Le Président,

P. TACK.

